

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le 20 octobre 2023, à 9 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivante :

- Lot numéro 1 113 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-420, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **8021, place Dade** l'empiétement du bâtiment existant, dans la marge avant, à une distance de 3,67 mètres de la ligne avant, et ce, malgré la grille des spécifications de la zone H-420 et l'article 10 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige une marge avant minimale de 4,5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 5 octobre 2023.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement